

La France d'après :

Jérôme FOURQUET dresse un tableau politique dans son dernier ouvrage paru en octobre 2023.

Extrait pertinent qui nous rappelle que (phrase prise ici) :

« Le passage aux 35 heures au début des années 2000 a constitué un tournant important qui a modifié en profondeur les référentiels.

Des habitudes et des termes nouveaux se sont rapidement ancrés dans nos pratiques collectives ... »

« ... et le marché s'est engouffré dans la brèche. »

Le tourisme et les loisirs : un secteur économique majeur dans la France d'après

Dans ses travaux consacrés au Grand Ouest comme à l'Ardèche, Siegfried n'évoquait guère le tourisme, activité à l'époque peu développée et jouant un rôle économique marginal. Un siècle plus tard, tout a changé. Plus de 90 millions de visiteurs étrangers sont accueillis chaque année en France (flux auquel il convient d'ajouter la clientèle nationale), et le tourisme génère plus de deux millions d'emplois et représente 7 % du PIB. On parle d'ailleurs aujourd'hui de l'« industrie touristique », pour souligner le poids acquis par ce secteur dans notre économie et le fait que, dans de nombreux territoires, il est devenu l'activité principale en lieu et place de l'industrie. Signe des temps, dans les programmes scolaires de géographie humaine, on fait désormais une place significative à l'étude de l'économie touristique et à la localisation des

principaux parcs d'attractions, alors qu'il y a quarante ans les jeunes Français étudiaient l'implantation des bassins industriels. Comme l'écrivent Jean Viard et David Medioni : « Les départs en vacances et les voyages ont plus réaménagé nos territoires que les politiques publiques depuis 50 ans parce qu'ils sont portés par les désirs et les innovations de chacun d'entre nous' . »

L'essor de l'économie touristique au cours de cette période est indissociable du processus de réduction annuelle du temps de travail. En conséquence du vote de la 5^e semaine de congés payés et du passage à la semaine des 39 heures au début du premier septennat de François Mitterrand, la durée annuelle de travail effective est passée de 1 894 heures en 1981 à 1 816 heures en 1983. Ce mouvement s'est ensuite accentué avec, au début des années 1990, des abattements de charges qui ont suscité des embauches à temps partiel, puis la réduction du travail consécutive à la loi Robien (1996) et la mise en place des 35 heures en vertu des lois Aubry (1998 et 2000). Entre 1997 et 2002, la durée annuelle moyenne de travail a reculé ainsi de 1 732 à 1 655 heures.

Le passage aux 35 heures au début des années 2000 a constitué un tournant important qui a modifié en profondeur les référentiels. Des habitudes et des termes nouveaux se sont rapidement ancrés dans nos pratiques collectives. C'est à partir de ce moment que les salariés ont appris à « poser » ou à « prendre » une « RIT ». La filière touristique, qui s'était historiquement structurée et développée en France avec l'instauration des premiers congés payés, a connu un nouvel essor durant cette période, marquée par une augmentation du « temps disponible » pour toute une partie de la population. Les offres de courts séjours se sont alors multipliées, y compris hors saison, et l'optimisation ou le prolongement des ponts *via* les journées RTT pour se constituer de longs week-ends sont devenus un sport national. L'univers du temps libre, qui était traditionnellement cantonné aux vacances et particulièrement aux mois de juillet et d'août, s'est ainsi dilaté et a pris une place de plus en plus importante dans la vie des Français. Des acteurs comme la SNCF, les compagnies aériennes low cost ou bien encore les sites

de réservation en ligne ont accompagné ce mouvement historique et le développement d'une société de loisirs. Si Go Voyages et Lastminute.com font une percée sur ce marché, respectivement en 1997 et 1999, suivis en 2001 par Opodo, le phénomène est certes dû au développement fulgurant d'Internet à cette période, mais on ne saurait oublier que ces créations sont aussi contemporaines de l'avènement des RTT. En 1981, à l'occasion du passage aux 39 heures, le gouvernement socialiste de l'époque avait créé un ministère du Temps libre ayant pour mission « de conduire par l'éducation populaire une action de promotion du loisir vrai et créateur et de maîtrise de son temps », création qui s'était accompagnée de celle de l'Agence nationale pour les chèques-vacances. Le gouvernement Jospin n'a pas accompagné le passage aux 35 heures par la mise en place d'une structure publique chargée de proposer des activités culturelles et récréatives aux bénéficiaires, et c'est le marché qui s'est engouffré dans la brèche.